

Déchaumages estivaux : restez superficiels !

La fin des moissons n'annonce pas les vacances pour les agriculteurs, bien au contraire : la prochaine campagne se prépare dès la moissonneuse sortie du champ. Maintenir des parcelles propres en agriculture biologique, c'est une attention de chaque instant. Il est donc indispensable de profiter de l'interculture pour diminuer les stocks de graines d'adventices et lutter contre les vivaces.

Lutter contre les annuelles

Une des techniques pour diminuer ce stock de graines consiste à les faire lever puis les détruire pendant l'interculture.

Quels outils ?

Les meilleures levées sont obtenues avec des outils faisant un travail très superficiel, sur 4-5 cm de profondeur maximum. Les cover-crop ne sont pas adaptés car, ils traînent de 8 à 12 cm coûteux cher pour le résultat obtenu et provoquent dans certains cas moins de levées qu'un sol laissé sans travail ! Notamment s'ils ne disposent pas d'un rouleau plombé de rappui. Ces outils ont en plus l'inconvénient d'incorporer les mauvaises graines en profondeur où elles pourront bien se conserver et ne germer qu'ultérieurement.

En sols fragiles et battants de type boulbène, un travail très superficiel permet de conserver un maximum de résidus végétaux en surface, créant ainsi un mulch protecteur indispensable, surtout avant une culture d'été.

Deux types d'outils :

- les DDI : déchaumeurs à disques indépendants (Photo 1) :



Photo 1

adaptés pour mulcher en surface les pailles, peu tirants, utilisés à vitesse élevée, ils préfèrent un broyage préalable des chaumes, pour réaliser un rappuyage acceptable du sol.

- les déchaumeurs à socs (Photo 2) : utilisables en deuxième passage, il s'adaptent à tous



Photo 2

La lutte contre les adventices par les travaux du sol doit être en cohérence avec les autres opérations de travail du sol.

Un travail du sol profond fait remonter des graines et les met en capacité de germer. Il faut donc toujours commencer les interventions en allant du plus superficiel au plus profond.

Il faut toujours terminer les préparations en allant du plus profond au plus superficiel.

Face à la raréfaction et à la cherté des engrains azotés organiques bio, au-delà de la culture de fourrages pérennes comme la luzerne, chaque agriculteur peut, si l'été est frais, produire presque gratuitement de l'azote sur ses chaumes grâce à la culture d'engrais verts estivaux. Ainsi, dès le déchaumage, en l'absence de vivaces à contrôler, le semis précis de petits trèfles orientaux est recommandé.

Contrairement à la moutarde, ces légumineuses sont peu lignifiées et peuvent fixer de 40 à 70 U d'azote, qui seront les bienvenus pour la culture suivante.

Leur destruction intervient début octobre en sol argilo-calcaire et terrefort (au broyeur) ou déchaumeur à disque ou cover-crop 15 jours à 3 semaines avant labour ou avant le travail profond du sol.

	Profondeur de travail	Faux semis	Destruction des jeunes repousses	Destruction des repousses développées	Incorporation des pailles
Cover-crop	4-5 cm				
	8-10 cm				
Déchaumeur à dents type Smaragd	4-5 cm				
	8-10 cm				
Chisel	10-15 cm				
Outil à prise de force axe horizontal	4-5 cm				
	8-10 cm				
Herse de déchaumage type magnum	2 cm				
Déchaumeur à disques indépendants (DDI)	3-5 cm				

Efficacité des outils de déchaumage (Arvalis)

Pour tout renseignement :

Chambre d'Agriculture du Gers

Services Techniques - Emilie Boué et Jean Arino

Tél. 05.62.61.77.13 ou ca32@gers.chambagri.fr



Aides à l'investissement (PVE)

Le PVE aide les producteurs à acquérir, houe rotative, herse étrille, bineuse et guidage en agriculture biologique notamment.

Le prochain appel à projet pour investissement se termine le 20 août 2012.

N'hésitez pas à appeler à la Chambre d'Agriculture du Gers, les Services Techniques qui vous accompagneront dans cette démarche.

Le formulaire PVE est téléchargeable sur le site : www.gers-chambagri.com

Formation

Conversion à l'agriculture biologique

Concevoir, élaborer, mener son projet de conversion à l'AB en acquérant les bases réglementaires, techniques, économiques et commerciales, et en réalisant un auto-diagnostic d'exploitation pour la conversion.

Durée du stage : 4 jours + 1/2 journée avec un accompagnement individuel sur votre exploitation.

Période et lieu : 20-25 septembre-2 et 9 octobre 2012 à Auch

Tarif ressortissants VIVEA : Formation intégralement financée par VIVEA et l'Europe (FEADER). Chèque de caution de 150 € à l'inscription avec le bulletin (www.gers-chambagri.com)

Intervenant : Jean ARINO et Emilie BOUE, Conseillers Spécialisés Chambre d'Agriculture, Organisme de contrôle et Organisme économiques.

PENSEZ A VOUS INSCRIRE avant le 1^{er} septembre 2012.